

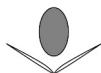
VIAJES Y CAMBIOS DE RESIDENCIA EN EL MUNDO ROMANO

José Manuel Iglesias Gil

Alicia Ruiz Gutiérrez

(Editores)

PUBliCan



Ediciones

Universidad de Cantabria

Viajes y cambios de residencia en el mundo romano / José Manuel Iglesias Gil, Alicia Ruiz Gutiérrez (editores). — Santander : PUBliCan, Ediciones de la Universidad de Cantabria, D.L. 2011.

368 p. : il., gráf., mapas ; 24 cm.

ISBN 978-84-8102-579-8

1. Viajes — Edad Antigua. 2. Extranjeros — Edad Antigua. 3. Emigrantes e Inmigrantes — Roma — Edad Antigua. I. Iglesias Gil, José Manuel, ed. lit. II. Ruiz Gutiérrez, Alicia, ed. lit. 910.4-051"652"
937-054.6

Esta edición es propiedad de PUBLICAN-EDICIONES DE LA UNIVERSIDAD DE CANTABRIA, cualquier forma de reproducción, distribución, traducción, comunicación pública o transformación sólo puede ser realizada con la autorización de sus titulares, salvo excepción prevista por la ley. Diríjase a CEDRO (Centro Español de Derechos Reprográficos, www.cedro.org) si necesita fotocopiar o escanear algún fragmento de esta obra.

Consejo Editorial de PubliCan-Ediciones de la Universidad de Cantabria

Presidente: Gonzalo Capellán de Miguel

Área de Ciencias Biomédicas: Jesús González Macías

Área de Ciencias Experimentales: M^a Teresa Barriuso Pérez

Área de Ciencias Humanas: Fidel Ángel Gómez Ochoa

Área de Ingeniería: Luis Villegas Cabredo

Área de Ciencias Sociales: Concepción López Fernández y Juan Baró Pazos

Secretaría Editorial: Belmar Gándara Sancho

Ilustración de la portada

Arco de Caparra. Grabado de Alexandre de Laborde.

Voyage pittoresque et historique de l'Espagne, París, 1806-1820.

Diseño y maquetación: Mónica Diez Migueláñez

© **Autores**

© **José Manuel Iglesias Gil / Alicia Ruiz Gutiérrez (Eds.)**

© **PubliCan-Ediciones de la Universidad de Cantabria**

Avda. de los Castros, s/n. 39005 Santander (España)

www.libreriauc.es

ISBN: 978-84-8102-579-8

D.L.: SA-824-2011

Impresión: Gráficas Copisan

C/ Ebro, 8-39008 Santander

Impreso en España / *Printed in Spain*

ÍNDICE

Introducción	9
ALICIA RUIZ GUTIÉRREZ	
 I. MOVILIDAD E INTEGRACIÓN CÍVICA	
<i>Stranieri ad Aquileia in età repubblicana</i>	23
GINO BANDELLI	
<i>Movilidad, onomástica e integración en Hispania en época republicana: Algunas observaciones metodológicas</i>	47
ESTELA GARCÍA FERNÁNDEZ	
<i>Origo et liens familiaux dans la Péninsule Ibérique</i>	67
SABINE ARMANI	
<i>En torno a la expresión de la origo en el noroeste hispano: El caso de los cántabros vadinienses como ejemplo de integración cívica</i>	93
M. CRUZ GONZÁLEZ RODRÍGUEZ	
<i>Movilidad geográfica de las élites locales de la Bética</i>	119
ENRIQUE MELCHOR GIL	
 II. CONTEXTO CULTURAL Y CIRCUNSTANCIAS DE LOS DESPLAZAMIENTOS	
<i>Los viajes en el imaginario romano</i>	157
ENRIQUE GOZALBES CRAVIOTO	
<i>Lejos de casa. Destinos, traslados, viajes y retiros del soldado romano durante el Alto Imperio</i>	177
JUAN JOSÉ PALAO VICENTE	
<i>Viajes y prácticas culturales en las provincias romanas de Hispania y la Galia</i>	201
ALICIA RUIZ GUTIÉRREZ	

<i>Voyageurs et migrants dans les cités du Centre-Ouest de la Gaule</i>	225
JEAN-PIERRE BOST	
<i>Emigración en Hispania en época imperial: El ejemplo de Vxama Argaela</i>	239
JUAN SANTOS YANGUAS & BORJA DÍAZ ARINO	
<i>Viajar por motivos de salud. Los viajes para la formación y el ejercicio de la actividad de los profesionales de la medicina</i>	257
JOSÉ MANUEL IGLESIAS GIL	

III. LOS VIAJES DEL PODER

<i>Viajes de poder: El emperador y las provincias</i>	281
JULIÁN GONZÁLEZ	
<i>La administración itinerante en la Hispania Citerior. El funcionario y su familia</i>	289
JUAN MANUEL ABASCAL PALAZÓN	
<i>Viajar en representación de Roma: Idas y venidas de los legati-embajadores</i>	319
ELENA TORREGARAY PAGOLA	
<i>Los viajes nupciales entre el reino de Toledo y la Gallia merovingia: Una ocasión para la escenificación del poder</i>	335
ROSARIO VALVERDE CASTRO	

ORIGO ET LIENS FAMILIAUX DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE*

Sabine Armani

Maître de Conférence d'Histoire Ancienne
Université de Paris 13

La notion de “double patrie” révèle l'importance que les Romains attachaient au berceau familial. Mais avec le temps et les mouvements de population que l'extension géographique de l'Empire avait engendrés, la coïncidence entre cité héréditaire¹, lieu de naissance ou de résidence, même si elle devait rester la norme dans la plupart des cas, n'était plus un élément personnel donné d'avance. Dans les faits, tout individu libre, quel que soit son statut (citoyen romain, pérégrin ou affranchi) appartenait à une cité. Ce lien organique a rendu possibles des réflexions liant onomastique et expression de l'*origo*, qu'ont particulièrement bien illustrées les travaux de G. Forni² sur Mérida ou ceux de J.-N. Bonneville³. Avec l'élargissement des champs d'investigation, l'étude de l'*origo* a également été utilisée comme un repère des mouvements migratoires intra ou interprovinciaux⁴. Pour la péninsule Ibérique, le cas le plus connu est bien sûr livré par la biographie de l'empereur Hadrien qui, selon l'*Histoire Auguste*, distinguait son lieu d'origine le plus ancien (“*origo ... uetustior*”), chez les Picentins du le plus récent (*posterior*), en Bétique⁵. La transmission ou le transfert de l'*origo* liés aux changements de domicile ou de statut constituent évidemment des points de départ obligés de la réflexion. Ces considé-

* Cette contribution a été préparée dans le cadre du projet de recherche du Plan National de I+D+I HA R2008-02375/HIST, financé par le Ministère espagnol de la Science et de l'Innovation.

1 Voir THOMAS, 1996.

2 FORNI, 1976.

3 BONNEVILLE, 1982.

4 Nombreuses études à ce sujet, parmi lesquelles on retiendra HALEY, 1986 et 1991 et des enquêtes plus régionales dont un bilan rapide avait été donné par MARTINEAU, TRANOY, 2000 auquel il faut par exemple rajouter depuis: LEFEBVRE, 2006.

5 *Histoire Auguste, de uita Hadriani*, I, 1: “Le plus ancien lieu d'origine familiale de l'empereur Hadrien se situe chez les Picentins, le plus récent chez les *Hispanienses*, puisque Hadrien lui-même rappelle dans son *Autobiographie* que ses ancêtres, nés à *Hadria*, s'établirent à *Italica* à l'époque des Scipions”. Plus loin, au chapitre XIX, 1: “Pendant qu'il était

rations rejoignent certaines études récentes consacrées à l'indication de l'appartenance à une tribu, plus durable qu'on ne l'a pensé, ou à la question débattue des "citoyennetés multiples". L'expression de l'origine sous l'angle de la famille et de la parenté constitue un volet complémentaire à ces enquêtes. Élément à part entière des états civils, l'*origo* peut-elle nous renseigner, au même titre que les noms, la filiation ou la tribu, sur les comportements familiaux et sociaux des individus?

L'EXPRESSION DE L'ORIGINE

Origo et domicilium

La plupart du temps, dans les sources épigraphiques, les indications d'origine et de domicile se confondent. Comme le signalait déjà Y. Thomas, il était en effet fréquent qu'*origo* et *domicilium* coïncident et le recours à un adjectif d'origine en général terminé en *-(i)ensis* ou *-itanus*⁶ suffisait à rendre compte de l'identité entre cité des pères et cité de naissance, y compris lorsque la mention de la double attache, à la fois familiale et résidentielle, se produisait à l'extérieur de la cité, les migrants n'étant pas automatiquement domiciliés dans la cité d'accueil.

Le principe de résidence admettait la gradation: les individus pouvaient être nés et habiter dans la cité de leurs ancêtres ou bien ils avaient pu en partir. Dans ce cadre, le nouveau venu pouvait, sous certaines conditions, acquérir la citoyenneté de sa cité d'adoption ou jouir du statut d'*incola* qui assurait à son titulaire un certain nombre de droits et de devoirs⁷.

La documentation épigraphique nous livre un éventail des différents types de domiciliation allant de l'abdication complète des origines au simple changement de résidence. Le plus connu d'entre eux concerne probablement la procédure d'*adlectio* dont a bénéficié (n° 1) M. Valer(ius) M. f. Gal(eria) Aniensi(s) Capellianus Damanitanus sur l'intervention de l'empereur Hadrien. Originaire du municipe latin de *Damania* seulement connu par une notation de Ptolémée, il fut promu citoyen de *Caesaraugusta* par transfert dans le corps civique de la colonie augustéenne⁸. L'enregistrement épigraphique de Capellianus dans deux tribus (la *Galeria* souvent associée aux municipes et l'*Aniensis*, caractéristique des citoyens de Saragosse) avait vraisemblablement pour but de distinguer le berceau familial de la cité d'adoption. De même, sous le règne d'Antonin le Pieux, un citoyen romain d'*Augustobriga* reçoit une faveur équivalente: il est agrégé à la colonie de Tarragone

empereur, il exerça la préture en Étrurie, fut dictateur, édile et duumvir dans des cités du *Latium*, démarque à Naples, magistrat quinquennal dans sa patrie [*Italica*] (*in patria sua quinquennalis*) ainsi qu'à *Hadria*, qui était pour lui comme une seconde patrie (*et item Hadriae quinquennalis, quasi in alia patria*)...".

6 LE ROUX, 2007, p. 201.

7 LE ROUX, 2001, p. 242-245. L'auteur suggère qu'il fallait être au minimum propriétaire dans sa cité d'adoption pour en obtenir le statut d'*incola*.

8 Sur les mentions de double tribu, voir aussi BESCHAOUCH, 2008 et lire en dernier lieu, LE ROUX, 2010, p. 114.

(n° 2). L'intervention des empereurs suggère cependant que les deux adlections se sont accompagnées d'un acte officiel, validé en haut lieu, qui traduisait en plus d'un simple changement de citoyenneté locale, un transfert d'*origo*, en principe "indisponible"⁹, qui ne pouvait donc intervenir que sur décision impériale¹⁰. L'enjeu pour les cités d'accueil devait être de taille. A. U. Stylow a d'ailleurs repéré dans les états civils d'individus inscrits dans des tribus faiblement représentées dans leur cité, quelques autres probables bénéficiaires d'un changement d'*origo*¹¹. En vertu du caractère agnatique de l'*origo*, une telle procédure qui nécessitait une autorisation impériale engageait évidemment le nouveau ressortissant et sa descendance. C'est l'enseignement d'une épitaphe qui par chance, nous donne pour une fois l'*origo* du père et de sa fille décédée en bas âge¹². Le père, devenu duumvir de Cordoue est inscrit dans la tribu *Galeria*, comme la majorité des habitants de la colonie dont il fait partie puisqu'il mentionne sa qualité de *Patriciensis*. L'expression *domo Sucaeloni* qui complète son état civil indique néanmoins que le berceau familial était ailleurs, certainement au lieu-dit Cerro de las Cabezas où le texte a été trouvé¹³. On remarque que sa fille, Maria Procula, est elle aussi citoyenne de la colonie: elle est dite, comme son père, *Patriciensis*. Tout indique donc que le transfert d'*origo* s'était appliqué aux enfants de M. Marcius Proculus, ce qui n'empêchait pas les inhumations de continuer à s'effectuer dans ce qui restait la patrie familiale¹⁴.

Moins vitale pour les intérêts locaux semble avoir été la domiciliation à *Caesaraugusta* encore de M. Sempronius Capito (n° 3) qui ne paraît pas avoir rompu toute attache avec ses origines comme le suggèrent son maintien dans la tribu *Quirina* ainsi que la simple mention d'une intégration dans l'*ordo*. Une décision des représentants de la cité avait probablement suffi. On a d'ailleurs relevé que l'exercice de charges dans des cités différentes semble avoir été une habitude fréquente des élites dans la péninsule, sans que cela ait pour autant signifié la rupture avec la cité d'origine comme le montrent les nombreux cas de cumul de charges¹⁵. L'impétrant avait pu être admis au conseil de *Caesaraugusta* comme avant lui Rectus, ailleurs (n° 4ab) qui, originaire de Rome comme il le rappelle, affiche plusieurs citoyennetés

⁹ Voir LE ROUX, 2010, après THOMAS, 1996, p. 89 ("Une telle initiative était d'autant moins abandonnée aux cités que les citoyens romains eux-mêmes avaient besoin d'un *beneficium* impérial pour changer d'attache locale et s'intégrer à une nouvelle entité avec transfert de tribu") et 90 ("Changer d'appartenance locale et de tribu semble bien avoir requis, pendant les deux premiers siècles de l'Empire, une médiation du pouvoir central").

¹⁰ LE ROUX, 2010, p. 114 et THOMAS, 1996, p. 91: "Le transfert d'*origo* et le transfert de tribu qui en résultait requéraient une décision du pouvoir central, tout comme l'*adlectio* d'un pérégrin dans une communauté latine ou romaine".

¹¹ Voir les exemples relevés par STYLOW, 1995, p. 111 aux notes 49-51: *CIL*, II, 2026; *CIL*, II²/5, 8; *CIL*, II, 1055; *CIL*, II, 4262; *AE*, 1961, 330 = *RIT* 172; *CIL*, II, 5496 (avec changement de tribu); *CIL*, II, 1200 (sans changement de tribu).

¹² *CIL*, II²/5, 257 = *AE*, 1935, 6 = *HEp*, 14, 164, Cerro de las Cabezas (*Iliturgicola*): *M. M. f. Procula / Patriciensis an. III s. / M. Marcius Gal. / Proculus Patriciensis domo Sucaeloni / Iluir c. c. P.*

¹³ Voir les commentaires de *HEp*, 14, 164.

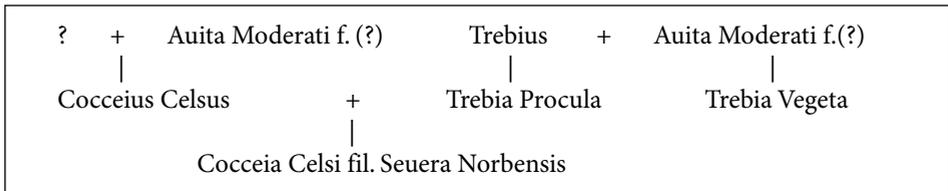
¹⁴ Sur l'attractivité de Cordoue, voir MELCHOR GIL, 2006.

¹⁵ Sur ce point, voir DEMOUGIN que je remercie d'avoir bien voulu porter à notre connaissance le texte d'une communication encore sous presse à l'heure où nous écrivons.

locales honorifiques¹⁶. Il n'est pas exclu non plus qu'il faille simplement reconnaître dans certaines de ces situations – quand il n'y a pas intervention impériale, par exemple - les effets de l'attribution par l'ordre local du statut d'*incola*¹⁷.

À *Aeso*, le cas du jeune P. Marius Calpurnianus, fils de Marianus, originaire d'*Orretum* (n° 5) et mort prématurément à dix-huit ans, livre l'exemple d'une situation encore différente. L'élévation à sa mémoire d'une statue équestre sur un emplacement octroyé par décret des décurions suggère que le défunt "reçu dans la clientèle des citoyens d'*Aeso* – *in clientelam ciuium Aesonens(ium)* –" aurait peut-être fini par être accepté parmi les décurions de la cité¹⁸ où ses talents d'orateur auraient fait merveille (l'accueil dans la clientèle et l'instruction dans les arts libéraux sont mis sur un même plan). Une adlection parmi les citoyens aurait alors pu suivre. On ne sait s'il aurait choisi de conserver sa première *origo* avec laquelle les liens tissés étaient récents et ne remontaient probablement pas, par le sang, au-delà de la génération précédente puisque le père, vraisemblablement affranchi (lui et sa femme portent le même gentilice) devait y avoir été rattaché par l'entremise de son patron.

Il est bien sûr nécessaire de rapprocher le formulaire de l'inscription influencé par le vocabulaire de la clientèle et de l'*hospitium*¹⁹ d'un autre texte qui suggère que l'adlection devait toujours intervenir au terme d'un long processus de fidélisation et d'amitié. L'épigraphie de Lusitanie nous fait en effet connaître un autre cas peu banal de *mutatio ciuitatis* concernant cette fois une femme (n° 6a). Il s'agit de l'hommage rendu, vraisemblablement avec l'accord des décurions en raison de la nature de l'honneur, par une petite-fille, Cocceia Seuera fille de Celsus, qui précise son *origo* (*Norbensis*), à sa grand-mère, Avita fille de Moderatus, accueillie dans le corps civique du municiple latin de *Capera*. On aurait aimé connaître les origines de l'impétrante et le nom de la cité de ses ancêtres dont elle abandonnait la citoyenneté exclusive. Cependant, il est difficile de déterminer de quel côté (paternel ou maternel?) s'établissait la parenté d'Avita avec sa petite-fille originaire de *Norba*, en dépit de l'arbre généalogique qui fait partiellement connaître quatre générations de la famille²⁰:



¹⁶ S. Demougin propose d'attribuer une lointaine origine hispanique au personnage (DEMOUGIN, sous presse). Sur Rectus, voir aussi LE GALL, 1983, pp. 339-345.

¹⁷ Sur les droits et devoirs des *incolae*, voir par exemple RODRÍGUEZ NEILA, 2002, pp. 463-468 et récemment, LE ROUX, 2010, p. 114-115.

¹⁸ LE ROUX, 1995, p. 101.

¹⁹ Voir, par exemple, *AE*, 1983, 530A) b) (l. 11-12: "*in clientelam suam recepit*") et 530B) b) (l. 12-14: "*in familiam clientelamque suam recepit*"). Sur l'usage du verbe *recipere*, lire DENIAUX, 1993, p. 136-137.

²⁰ ARMANI, 2009, pp. 433-434; ARMANI, 2011, p. 311.

En effet, ce témoignage ne peut être analysé sans lui associer deux autres dédicaces (n^{os} 6bc), réalisées de leur vivant par le même auteur, à sa mère, Trebia Procula et à sa tante maternelle (*matrtera*), Trebia Vegeta, dont les noms figuraient sur des bases retrouvées avec la précédente sur le *forum* de *Capera*²¹. Au mieux peut-on formuler quelques hypothèses. A.U. Stylow postulant pour l'inscription une datation flavienne ou légèrement postérieure, avait suggéré, en raison de la proximité de la cité d'accueil de la grand-mère (*Capera*) et d'origine pour la petite-fille (*Norba*), que la remise des dépenses qu'Auita avait accordée à l'*ordo* du municpe flavien de *Capera* en l'honneur de son adlection dans le corps civique de la cité aurait pu intervenir à la suite de l'élévation municipale de la cité²². Il voyait dans le geste du conseil municipal une réponse à l'activité déployée par la famille d'Auita en faveur de la promotion de *Capera*. Il est vrai que le rattachement d'Auita, dont l'état civil ne laisse pas de doute sur le statut pérégrin, à la colonie de *Norba* ne constituerait pas en soi un obstacle. En effet, des parallèles semblent exister: le territoire de *Pax Iulia* a, par exemple, livré l'épithaphe transmise par un dessin de la jeune Modesta, fille de Modestus, originaire de la colonie comme l'indique son *origo*, *Pacensis* (n^o 7). Les cas d'homonymie père-enfant correspondent à des usages onomastiques bien connus chez les pérégrins. Il ne fait pas de doute que les titulaires de ces états civils font partie de cette communauté comme le suggère la nature des noms portés (en l'occurrence le nom *Modestus* bien que latin, est courant chez les pérégrins)²³. Ce cas n'est pas isolé: dans la province voisine de Citérieure, la même particularité apparaît dans une inscription aujourd'hui perdue (n^o 8) et attribuée à la colonie de *Tucci* ou d'*Acci* selon les lectures²⁴. La défunte, Crespina, fille de Crespus, morte à l'âge de dix ans est ressortissante de l'une des deux colonies – selon que l'on en fait une *Accitana* ou une *Tuccitana* – malgré le statut pérégrin que lui impose son onomastique. Ces pérégrins à l'*origo* coloniale faisaient probablement partie des *incolae* d'origine, les *ueteres incolae* évoqués par Y. Thomas²⁵. En raison de leur appartenance généalogique au territoire, ces résidants primitifs avaient sans doute été officiellement rattachés à la colonie sans pour autant immédiatement jouir de la citoyenneté pleine et entière en raison de l'impossibilité faite aux cités de concéder la citoyenneté romaine.

Mais l'honneur rendu sur le forum de *Capera* à la famille maternelle de Cocceia Seuera invite également à ne pas exclure le rattachement de l'aïeule à cette branche et peut laisser penser que les deux sœurs, Trebia Procula et Trebia Vegeta, dont on ne mentionne pas l'origine, pouvaient en être précisément natives, comme leur père avant elle. Ce dernier était de toute façon déjà citoyen romain, comme

21 CERRILLO, 2006.

22 STYLOW, 1995, p. 111.

23 ARMANI, 2009, pp. 421-450.

24 STYLOW, 2000, pp. 775-806.

25 THOMAS, 1996, p. 29.

en témoigne sans aucun doute le gentilice (*Trebia*) commun à ses deux filles qui le lui doivent. Le lien de parenté des deux sœurs ajouté aux dispositions relatives à la transmission de la citoyenneté romaine dans le cadre de l'application du droit latin impose en effet de conclure que le statut des deux femmes leur a été transmis par filiation. Au sein du municipes latin, rien n'empêchait, à la génération précédente, une union mixte entre un conjoint, citoyen romain, Trebius, et une épouse de statut pérégrin dans laquelle on pourrait reconnaître Auita. On ne peut donc exclure non plus que cette dernière aurait pu devoir son intégration tardive au municipes de *Caspera* à son mariage et à la position dominante que sa belle-famille y occupait. En tout état de cause, l'adjonction d'un ou d'une pérégrine à un corps civique mixte constitué à la fois de pérégrins et de citoyens romains ne posait pas de problème à une époque où le droit latin s'appliquait à l'ensemble de la péninsule²⁶ et ne nécessitait donc pas l'intervention impériale.

Quelle qu'ait été la cité d'origine d'Auita –*Norba* ou une autre cité dont on ignore le nom–, celle à laquelle était rattachée sa petite-fille, fait l'objet d'une mention explicite dans chacune des trois dédicaces dont elle est l'auteur, comme pour mieux montrer sans doute qu'elle diffère de celle dans laquelle s'ancre la mémoire de sa famille maternelle. En outre, Cocceia Celsi f(ilia) Seuera est fille de Cocceius Celsus. La filiation par le surnom avait laissé envisager que Seuera était issue d'une union mixte entre un pérégrin et une citoyenne romaine à laquelle on prêtait le nom de Cocceia²⁷. Mais l'identification du gentilice maternel (*Trebia*) permet de déduire le nom (*Cocceius*) et le statut (citoyen romain) du père. Il n'y a alors aucune difficulté à admettre que c'est bien d'un citoyen romain, ressortissant de la colonie de *Norba*, son père, que Seuera tient son *origo*, d'autant plus qu'il s'agit de la procédure la plus courante.

La transmission: droit et pratiques

Conformément à l'usage juridique, il est en effet habituel dans la documentation épigraphique que l'*origo*, en dépit de sa dimension territoriale, exprime aussi le lien filial, celui qui rattache son titulaire en ligne agnatique à toute une chaîne d'ancêtres dont il ignore vraisemblablement lui-même le point de départ. L'attachement généalogique est particulièrement mis en valeur quand, dans une nomenclature, le toponyme adjectivé ne suit pas la filiation comme c'est l'habitude, mais la précède juste après le nom du père. Le sens ne change pas, mais dans le cas d'Annia Vegeta (n° 9), l'état civil insiste bien sur le fait que la défunte est originaire de *Lancia* comme son père avant elle. Selon l'hypothèse de J. Andreu Pintado, le développement de la filiation au-delà de la génération du père pourrait également suggérer

²⁶ Cette remarque dont il faut tenir compte pour la péninsule Ibérique permet de lever les préventions de THOMAS, 1996, p. 83.

²⁷ CHASTAGNOL, 1998.

avec force l'enracinement local: c'est ce que souligne l'état civil de P. Baebius Venustus P. Baebi Veneti f(ilius) P. B(aebii) Baesisceris (?) nepos, *Oretanus*²⁸.

Cette mémoire générationnelle par les pères semble scrupuleusement respectée. Dans les inscriptions funéraires, c'est l'origine des défunts qui est le plus souvent indiquée. L'épithaphe leur étant consacrée, il semblait normal que l'état civil du défunt ou de la défunte soit le plus complet possible. Le dédicant, surtout lorsqu'il s'agit d'un parent, se contente souvent d'une identité simplifiée, parfois réduite au seul nom unique ou *cognomen* selon les statuts. Il y a alors tout lieu de croire que certains éléments onomastiques communs au dédicant et au dédicataire ne faisaient pas l'objet d'un rappel. Ainsi, quand le fils ou la fille rendent hommage à leur mère disparue dont ils indiquent l'*origo* sans signaler la leur, ils font très probablement savoir qu'ils sont issus d'une union contractée entre deux individus originaires d'une même cité. Ce devait être d'ailleurs la situation la plus courante. Dans le cas contraire, il arrivait que l'attache généalogique respective soit indiquée. C'est, par exemple, ce qui se produit, hors contexte familial, dans l'épithaphe de Sedatus Arreni f. (n° 10). Les auteurs, les *amici*²⁹ du défunt, rappellent leur *origo* personnelle dont l'une est peut-être commune avec le disparu.

En cas de défaillance paternelle qui s'explique toujours par l'absence de justes nocés entre les parents (le cas le plus courant étant certainement la condition servile du géniteur à la naissance de son enfant), la règle de la transmission en ligne agnatique de l'*origo* ne peut s'appliquer. Comme un individu libre ne peut être privé d'origine, le droit admet alors une mesure dérogatoire qui consiste à rattacher l'enfant privé d'ascendance agnatique à ses parents maternels. C'est l'*origo* du père de la mère qui servira alors de référence généalogique.

Mais dans les cas de transmission du gentilice maternel, il est difficile de distinguer les situations qui relèvent de l'absence de justes nocés, de celles qui témoignent d'un double affranchissement de la mère et de son enfant par un même patron à qui l'on prête d'ailleurs souvent la paternité (n° 11). En l'absence de père légal, les affranchis se rattachent donc à une mémoire familiale fictive. Les témoignages épigraphiques révèlent cependant que les bénéficiaires d'une mesure de manumission ne se privaient pas d'indiquer une cité d'appartenance – celle de leur patron³⁰ – par mention d'un adjectif de provenance ou de l'expression *ciuis* suivi d'un toponyme adjectivé. C'est particulièrement vrai chez les sévirs qui, notamment dans les cités de droit latin, font suivre leur état civil réduit aux *tria nomina* sans tribu dans laquelle on sait qu'ils étaient cependant inscrits³¹, et souvent sans expression du lien de dépendance, du marqueur géographique, le toponyme local

28 ANDREU PINTADO, 2008, p. 357.

29 Voir le commentaire d'*AE*, 1997, 869 qui n'exclut pas qu'il s'agisse de soldats.

30 Voir CHRISTOL, DEMOUGIN, 1990, p. 162: "[...] l'affranchi est attaché à l'*origo* de son patron".

31 LE ROUX, 2010, p. 115-116.

terminé en *-ensis*. Il n'est pas inutile de faire remarquer que ce formulaire, vraisemblablement imité de celui des magistrats dont les sévirs étaient souvent les affranchis, est particulièrement usité dans les cités de Bétique et il apparaît à bien des égards comme une variante de la formule qui consiste ailleurs à décliner le titre de la charge exercée suivi du nom de la cité ou de celui de ses habitants indiqué au génitif pluriel. On fera d'ailleurs observer que la mention d'une cité tenant lieu d'*origo* fictive aux affranchis est essentiellement "à usage interne": à l'extérieur de la cité dont ils se réclament, ces indications sont très rares, soit que les affranchis aient été soumis à des obligations de résidence particulières envers leur patron qui les retenaient à leurs côtés, soit que l'expression d'un rattachement en dehors de la cité dont ils se sentaient devenus membres à part entière, n'ait eu aucune valeur juridique. À ma connaissance, rares en effet sont les affranchis qui signalent l'*origo* de leur patron à l'extérieur de la cité à laquelle ils étaient rattachés. Dans un des cas connus, un affranchi est venu en voisin depuis la colonie de *Norba* à Mérida. Y bénéficiant d'une notoriété peut-être moindre, il décline une identité complète, tribu comprise. On ne peut exclure qu'il ait suivi son patron (n° 12).

En dehors de ces documents dont le caractère officiel ou semi-officiel est bien avéré, la mention de l'*origo* intervient surtout, on l'a vu, dans des contextes familiaux qui ne sont pas incompatibles avec les prescriptions du législateur. Nombreux sont en effet les cas d'affranchissement qui interviennent au sein de la famille et il est donc courant qu'un ou une affranchi(e) reprennent l'*origo* de son conjoint ou d'un parent. À Mérida, deux cas me paraissent exemplaires. C'est d'abord celui de G. Valerius Hymineus qui se dit *Emeritensis* par la grâce de son affranchissement par Valeria, son épouse (n° 13). Celle-ci occupait une place éminente dans la cité puisque son conjoint ne manque pas de rappeler qu'elle y exerçait les fonctions de flaminique. Les origines très vraisemblablement locales de sa belle-famille, qui ont permis à sa femme d'occuper une position enviée dans la cité, expliquent sans doute qu'il s'en réclame expressément. Plus révélateur encore est le double document découvert dans l'une des nécropoles de la ville qui mentionne Argentaria Verana, une fois comme dédicante, une autre comme dédicataire (n° 14ab). Du point de vue des relations familiales, ces deux épitaphes aux textes symétriques, l'une consacrée par Ar(gentarius) Vegetinus à sa tante maternelle (*matertera*) et patronne, l'autre dédiée par cette dernière à M. Argentarius Achaicus, son neveu (*sobrinus*), et affranchi établissent un rapport de réciprocité entre deux termes (*matertera* et *sobrinus*) désignant la parenté collatérale³² et deux statuts (*patrona* et *libertus*) révélant la cité d'appartenance commune. Il ressort en effet du croisement des textes que les deux hommes se réclamaient de la même *origo* que leur tante, qui, vu le contexte onomastique, avait elle-même fait l'objet au préalable d'une mesure de manumission par un patron originaire de Mérida. La documentation épigra-

³² ARMANI, 2009a, pp. 180-183.

phique révèle que le discours familial prenait souvent le pas sur le discours juridique. Il est remarquable en effet d'observer que dans les formulaires le lien de parenté a la prééminence sur le lien de dépendance. C'est peut-être en vertu d'une certaine forme de *pietas* familiale que la tante maternelle a libéré ses neveux et c'est d'ailleurs d'abord au titre de proche parente, avant celui de patronne, que sa mémoire est honorée ou qu'elle honore celle de l'un de ses neveux.

L'ambiguïté du statut de ces anciens esclaves qui étaient rattachés à la cité de leur patron est peut-être perceptible dans l'état civil de L. Sulpicius Maxentius que sa famille a choisi de présenter comme *uerna Tarraconensis* (n° 15). Le contexte d'emploi du terme, en dehors de toute référence servile, est attesté à *Tarraco* par une autre occurrence³³. Vocabulaire de la parenté et vocabulaire des hommages entrent parfois en contact comme l'a montré l'étude de M. Corbier consacrée aux usages publics du terme *alumnus* en Afrique³⁴. Rien de comparable cependant ici puisqu'il s'agit de l'épithète d'un défunt. La différence de gentilité entre le père et le fils orienterait même plutôt vers une condition d'affranchis: l'expression avait-elle pour but d'indiquer que Sulpicius était bien natif de Tarragone?

ORIGO ET MARIAGE

Endogamie et exogamie

L'impression générale, qui se dégage de l'habitude fréquente dans les épitaphes de ne mentionner que l'*origo* du défunt, est que, dans la plupart des cas, le mariage se concluait sur place. Il est inutile d'énumérer tous les documents qui suggèrent que mari et femme appartenaient à la même cité. L'un d'entre eux retient cependant davantage l'attention précisément parce que les deux défunts – vraisemblablement conjoints – affichent non seulement la même tribu, mais aussi la même *origo* municipale (n° 16). P. Le Roux y reconnaît probablement l'expression de l'enracinement local d'un couple parvenu à la citoyenneté romaine grâce aux effets du droit latin³⁵. On peut également évoquer le cas de ressortissants de la cité de *Vadinia*³⁶. Si l'habitude qui consiste à n'indiquer l'*origo* du défunt que lorsque celle-ci est commune au dédicant et au dédicataire est respectée dans l'épigraphe locale, il faut conclure que la pratique du mariage sur place y était également la plus fréquente. C'est ce qui ressort de l'étude, parmi d'autres, des épitaphes conjointes³⁷ que Placidus a consacrées à ses oncles maternels (*auunculi*), Ablonius Taurinus Doideri f. *Vad(iniensis)* et Vironus Taurus Doideri f. *Vad(iniensis)*, qui témoigne, côté paternel comme côté maternel, de l'appartenance à une "commune patrie" (n° 17ab). La pra-

³³ *RIT*, 370. Voir aussi BRANCATO, 2008.

³⁴ CORBIER, 1990.

³⁵ LE ROUX, 2010, p. 118.

³⁶ Sur cette cité, voir GONZÁLEZ, RAMÍREZ, 2007, pp. 595-600.

³⁷ C'est ce que l'on déduit de l'emploi du pluriel *au(u)nculis* au lieu d'*au(u)nculo* sur chacun des textes.

tique de l'endogamie est localement illustrée par un autre document qui fait connaître deux cognats (n° 18). Le terme est d'interprétation délicate: dans l'épigraphie péninsulaire, il désigne plutôt l'alliance, bien qu'il ne soit pas exclu qu'il renvoie ici, en raison de la prégnance locale des cognations, à la consanguinité. Si tel n'était pas le cas et que par *cognatus*, on entendait le beau-frère (plutôt d'ailleurs l'époux de la sœur que son frère), l'union entre deux compatriotes serait avérée, pratique qui jusqu'ici n'était attestée que par un témoignage isolé fourni par une inscription de Barcebalejo³⁸ (province de Soria) faisant connaître l'identité d'une mère, d'un fils et d'un petit-fils de la cognation *Medutticorum* ou *Medutticum*.

En prolongement, la question de savoir si le mariage entre concitoyens concernait réellement tous les conjoints possibles, quel que soit leur statut (pérégrin ou citoyen romain), mérite évidemment d'être posée, surtout dans le contexte d'octroi généralisé du droit latin qui aurait pu favoriser ce type d'alliances mixtes. Sur ce point, la documentation n'apporte qu'une réponse limitée. Les très rares attestations d'unions mixtes –avec ou sans mention d'origine– plaident plutôt en faveur d'une endogamie de classe, d'autant que parmi le petit nombre d'unions mixtes supposées, certaines n'en sont pas. Ainsi, l'union défendue par A. Chastagnol³⁹ entre un Celsus pérégrin, originaire de *Norba*, et une Cocceia dont serait issue la Cocceia Celsi f. Seuera Norbensis déjà mentionnée (n°6abc) n'est plus admise non seulement en raison de l'usage épigraphique qui consiste, dans les régions celtiques, à exprimer la filiation par le *cognomen* paternel⁴⁰, mais surtout parce que l'on sait que Cocceia Seuera ne pouvait tenir son gentilice de sa mère, Trebia Procula, connue par une inscription de *Capera* dont A. Chastagnol n'avait pas eu connaissance. Cette pratique onomastique se retrouve dans des inscriptions mentionnant des citoyens de *Clunia*. Le statut mal défini de la cité avant sa promotion coloniale sous Galba, où coexistent pérégrins et citoyens romains, jette parfois le doute sur la qualité juridique de ses ressortissants. L'intervention d'un proche parent, comme la sœur, auquel s'appliquent les effets du droit latin, permet alors de s'assurer de la transmission héréditaire de la citoyenneté romaine malgré le recours à une "filiation pérégrine"⁴¹.

Les exemples d'alliances entre citoyens d'origine géographique différente ne sont guère plus nombreux. On dispose, à l'échelle des trois provinces, de quelques rares témoignages explicites qui se comptent sur les doigts de la main.

Le plus connu est celui qui concerne un couple de prêtres provinciaux –Paetinia Paterna Paterni fil. *Amocensis Cluniensis ex gente Cantabro(rum)* et L. Antonius Modestus *Intercatiensis ex gente Vaccaeor(um)*– établi, le temps de leur sacerdoce, à Tarragone (n° 19). Les formulaires qui correspondent vraisemblablement à ceux que les

³⁸ AE, 1925, 22.

³⁹ CHASTAGNOL, 1998.

⁴⁰ LE ROUX, 2010a [1998], p. 330; ARMANI, 2011, pp. 306-315.

⁴¹ Par exemple: CIL, II, 2798.

impétrants déclinaient à leur entrée de charge et qui devaient être enregistrés dans les archives du Conseil provincial pour être reproduits tels quels sur les bases de statue offertes annuellement aux différents représentants, sont ceux choisis par l'époux survivant dans un contexte d'hommage semi-public. Le caractère quasi officiel du document permet donc d'établir une relation d'alliance entre deux prêtres du culte impérial et d'identifier leur patrie d'origine. Tout aussi précise est l'épithaphe commune à Fabius Iusti f. Gal(eria tribu) Rufus, originaire de *Clunia* et à Caecilia Scapulae f. Gemina, sa jeune épouse présentée comme *uxor Olisiponensis* (n° 20). Le formulaire fait écho à celui employé pour les époux C. Cornelius Maximus et Fabia Marcellina, originaire de Valence pour le mari, de Sagonte pour la femme où l'épithaphe a été dédiée. La conjointe se présente aussi comme une "*uxor Sagunt(ina)*" (n° 21) dans le cadre d'une union conclue entre ressortissants de cités différentes. Il faut également verser au dossier l'épithaphe de Cretonia Maxima (n° 22). L'*origo* du fils qui se présente comme *Emeritensis* comparée à celle de la mère, issue de la colonie de *Pax Iulia*, suggère qu'il était issu de parents qui n'appartenaient pas à la même cité au moment de leur union. La mention d'une tribu dans l'état civil d'une femme est originale, mais pas inédite, surtout dans la région⁴². Attribuer son indication à une erreur du lapicide n'est donc pas la solution qui s'impose *a priori*. Restent à connaître les conditions dans lesquelles s'est faite l'adlection de la défunte dans la cité de son époux, conditions sur lesquelles l'épithaphe reste muette⁴³. Par ailleurs, l'identité de Sulpi[cia ---] *Calagu[rri]tana* confrontée au lieu de son inhumation, *Tarraco*, indique peut-être, mais pas forcément, que la défunte n'avait pas épousé un "compatriote" (n° 23). Enfin, le doute subsiste pour Acilia Apolauste dont l'épithaphe a été retrouvée à Mérida. La seule mention de l'*origo* du mari, citoyen de la colonie, indiquée à défaut de celle de la défunte, ne constitue pas la preuve irréfutable d'origines différentes.

Il est bien sûr difficile de tirer des enseignements définitifs d'un échantillon aussi limité si ce n'est qu'aucune stratégie matrimoniale, aucune structure de parenté ne semblent à l'œuvre. À *Olisipo* comme à *Saguntum*, les unions entre Fabius Iusti f. Gal(eria tribu) Rufus *Cluniens(is)* et Caecilia Scapulae f. Gemina *uxor Olisipone(n)sis* d'une part, C. Cornelius Maximus *Valentinus* et Fabia Marcellina *uxor Sagunt(ina)*, d'autre part, sont uxoricelles puisque le lieu de résidence du couple correspond à la cité d'origine de l'épouse et non de l'époux. Mais, à *Olisipo* comme à *Saguntum*, le choix de l'expression *uxor Olisiponensis* ou *Saguntina*, sans autre parallèle, à ma connaissance, dans l'épigraphe péninsulaire, exprime peut-être l'originalité de ce mariage. Il n'exprime en tout cas pas le point de vue du mari, mais celui de la famille par alliance qui l'a accueilli: la belle-mère qui s'est chargée de la rédaction de l'épithaphe à Lisbonne, la veuve à Sagonte.

⁴² AE, 1993, 898 (Aquila Seuera G. f. Papiria Emeritensis).

⁴³ LE ROUX, 2010, pp. 116 et 118.

À *Olisipo*, le fort courant migratoire en provenance de *Clunia* a toutes les chances d'expliquer à lui seul la résidence du mari sans avoir à recourir à des mécanismes de type anthropologique. Ce schéma semble rare. En dehors de leur passage dans la capitale provinciale au temps de leur sacerdoce, on ignore tout de la domiciliation de Iulius Paterni f. Modestus et de son épouse. Dans les autres cas, l'épouse pourrait avoir suivi son mari.

La distance qui sépare la cité de naissance des époux est variable. Le choix du conjoint n'obéit pas à un zonage précis, même si c'est le critère de relative proximité qui prévaut. Le voisinage géographique semble donc rester un contexte propice à la rencontre d'un conjoint en dehors de la cité d'origine. Deux unions ont été scellées à l'intérieur d'un même *conuentus*: dans le *conuentus Cluniensis* entre les deux prêtres du culte impérial et dans le *conuentus Tarraconensis* entre un mari originaire de Valence et une épouse de Sagonte. Deux autres mariages ont été conclus entre conjoints originaires de *conuentus* limitrophes, mais pas forcément de la même province. Ces observations n'ont d'autre valeur que spatiale et n'appellent pas de commentaire particulier. L'appartenance ou non à une même cité déterminait à elle seule l'endogamie ou l'exogamie des conjoints et la mention des *conuentus* dans l'état civil des prêtres doit être plutôt comprise dans le contexte du culte provincial comme l'a bien montré P. Le Roux⁴⁴. La distance n'abolissait pas les différences sociales. Ces alliances réunissent des conjoints de même statut. Les pérégrins ne sont pas représentés. Ces mariages concernent des citoyens romains que des intérêts communs rapprochent. L'exemple le plus révélateur est évidemment fourni par le couple de prêtres. Tout indique que leurs familles respectives occupaient dans leur cité des positions respectables que le mariage de leurs enfants contribuait à entretenir. Il est hautement vraisemblable que la filiation pérégrine des conjoints n'ait pas signifié pour les époux une acquisition récente de la citoyenneté romaine, mais renvoyait plutôt à l'habitude onomastique en usage dans les secteurs celtiques qui consistait chez les citoyens déjà naturalisés⁴⁵ à exprimer aussi la filiation par le surnom du père. L'exercice de prêtrises provinciales par le mari et la femme constitua vraisemblablement l'aboutissement d'une stratégie familiale.

La situation matrimoniale du ressortissant de *Clunia* marié à une citoyenne d'*Olisipo* livre un cas intéressant d'enracinement d'un migrant dans le contexte de cités soumises à d'importants flux migratoires⁴⁶. Mais ces mouvements de population dont témoigne l'inscription d'*Olisipo* ont-ils entretenu, chez les migrants, des pratiques matrimoniales traditionnelles ou ont-ils favorisé de nouveaux comportements?

⁴⁴ LE ROUX, 2004, p. 355: "Paradoxalement, ce n'est pas comme personne morale dotée d'une efficacité administrative que le *conuentus* a pris corps, mais par le biais des ambitions politiques des notables et comme instance de dialogue avec l'empereur: il est donc logique qu'à Tarragone ce soient les prêtres du culte impérial qui aient mentionné leur *conuentus*, là où d'autres notables le passaient sous silence".

⁴⁵ Voir *supra*.

⁴⁶ Pour *Clunia*: GÓMEZ-PANTOJA, 1999, p. 99; pour *Olisipo*: NAVARRO CABALLERO, 2006.

Le mariage chez les Clunienses: à l'intérieur ou en dehors du groupe?

La propension des habitants de *Clunia* à l'émigration a souvent été relevée. Des hypothèses ont été formulées pour comprendre une pratique semble-t-il plus développée qu'ailleurs. La singularité de ce dossier dans le contexte péninsulaire offre aussi un champ d'analyse à l'étude d'une société en exil et aux mécanismes familiaux et sociaux qu'elle met en œuvre à cette occasion. Il semble qu'il n'y ait pas eu adoption d'une solution unique, mais adaptation à des situations individuelles et variées. Il est difficile de savoir si les candidats au départ quittaient le territoire seul ou accompagnés tant les situations révélées par l'épigraphie funéraire sont variées. Certains témoignages, comme la rédaction d'une épitaphe à une sœur ou à un frère, suggèrent que l'exil avait pu toucher un groupe familial plus ou moins étendu. À Vigo, une famille est partiellement connue sur deux générations (n° 25ab). Un de ses membres, Q. Arrius Mansuetus est connu par un premier témoignage dans lequel il se présente comme le fils de *Attilia Ammio C. f.*, originaire de *Clunia* et décédée au loin. Il est impossible de reconstituer les conditions du départ de cette famille et la manière dont elle était constituée si ce n'est que la mère avait vraisemblablement accompagné le départ de son fils et peut-être de son époux. Un Q(uintus) Arrius Mans(uetus), identifié au précédent, apparaît sur une autre stèle de même facture. Malheureusement, l'épitaphe ne nous dit rien du degré d'intégration familiale de ces migrants. L'onomastique banale de la défunte ne permet pas de privilégier pour elle une origine galicienne plutôt que celtibérique. L'absence d'indication de l'*origo* chez la veuve pourrait certes, comme on l'a vu dans un contexte funéraire, suggérer une commune patrie aux deux conjoints. On aurait donc affaire sur place à une sorte de "renchaînement d'alliances" –non familial, mais géographique– qui aurait consisté à conclure à l'extérieur de sa cité un mariage avec une femme issue de sa "communauté" si on considère bien sûr que Mansuetus n'était pas déjà marié en arrivant à Vigo. Il est possible que la situation se répète dans une autre famille de *Clunia* résidant cette fois à *Capera* (n° 26). La mémoire de la défunte dont on rappelle les *tria nomina* de l'époux, est honorée par son beau-fils (*priuignus*), fils du défunt mari. Sa qualité de belle-mère de Iulius Auitus indique que Iulius Fuscus Tuberianus l'a épousée en secondes noces. Rien n'indique les origines exactes du mari et de son fils. L'onomastique est commune aux cités de *Capera* et de *Clunia*. Mais le lien marital exprimé par les *tria nomina* suggère que son titulaire était connu dans la communauté, peut-être celle des *Clunienses* installés en nombre dans le municipes. S'il était lui aussi originaire de *Clunia*, cela signifierait que Iulius Fuscus Tuberianus aurait pu contracter une nouvelle alliance, avec une ressortissante de sa cité sans qu'on puisse cependant dire qu'elle fût préférentielle.

Les nombreuses hypothèses que la documentation suggère, la variété des situations invite à aborder les sources sans esprit de système. Des grilles de lecture trop contemporaines empêchent la compréhension de sociétés à la fois plus ou-

vertes et plus fermées qui pratiquaient vraisemblablement l'endogamie géographique et civique, par la force des choses. Le monde des cités n'était pas un monde cloisonné, mais la contiguïté géographique, au niveau inférieur des élites, demeurait le facteur déterminant pour les alliances. De ce point de vue, le droit latin n'a peut-être pas favorisé ni facilité autant qu'on l'a supposé les mobilités individuelles et familiales. Ces dernières ont cependant existé.

LES COMMÉMORATIONS MULTIPLES AVEC INDICATION D'ORIGINE

Même si l'*origo* ne fonctionne pas comme un marqueur exclusif de la distance, il est indéniable qu'il faille aussi considérer ce paramètre comme une donnée élémentaire. De nombreuses études ont d'ailleurs utilisé les informations de type géographique fournies par l'*origo* pour mesurer l'intensité de ces voyages et leur échelle⁴⁷. S'il est cependant souvent difficile de déterminer les raisons du départ, il semble que l'on puisse aussi être renseigné parfois sur les modalités de certains voyages voire sur les personnes qui pouvaient en faire partie.

Départs en famille?

Le chemin de l'"exil" provisoire ou définitif a pu être pris seul ou accompagné de proches. Les parents les plus souvent rencontrés appartiennent évidemment au premier cercle, celui de la famille élémentaire. Il arrive cependant que des membres plus éloignés aient également fait le choix d'être du voyage. On sera cependant sensible au fait que, en l'absence de mention explicite du décès (par l'expression de l'âge ou le recours à une épithète laudative à partir du II^{ème} siècle, *etc.*), rien ne prouve que dans les commémorations multiples⁴⁸ tous les membres de la famille soient bien décédés au moment de la gravure du texte. Il n'est pas exclu que l'auteur ait aussi voulu rappeler le nom de parents auxquels il était particulièrement attaché et qui lui manquaient. De même, on ne peut écarter que les parents en question soient bien décédés, mais aient été enterrés ailleurs. Dans ce cas, c'est leur souvenir que l'on a voulu perpétuer. Morts ou vivants, ces familiers, par leur présence physique ou symbolique auprès de l'exilé témoignaient de l'importance accordée à cette parenté. Parce qu'ils occupent certains degrés de la parenté à défaut d'autres, ils nous renseignent à l'évidence sur l'existence de relations privilégiées qui ne relevaient pas de la structure de la famille, mais qui font connaître des réflexes de so-

⁴⁷ L'étude des cartes de répartition des gentilices peut être également un indicateur de déplacements: voir tout récemment MARCOS, 2011. Dans le cadre de cette communication, nous avons préféré nous en tenir à l'analyse des documents faisant connaître l'*origo stricto sensu*.

⁴⁸ Selon la terminologie établie par MATHIEU, 2011, p. 46 et p. 117, note 1: "la commémoration multiple est celle qui concerne plusieurs dédicataires (défunts mais pas toujours ni tous), quel que soit le nombre de dédicants".

lidarités familiales. Trois documents attestent leur vitalité à l'occasion d'un changement de domicile par au moins l'un des membres d'une même famille.

Le premier concerne la commémoration multiple qu'a consacrée à certains de ses parents, Q. Cornelius Spurii f. Secundus, originaire de Carthage, mais installé à Barcelone (n° 27). Comme l'indiquent à la fois la mention *Spurii f(iilii)* qui s'applique au frère et à la sœur, l'absence de filiation de leur mère et la transmission à ses enfants de son propre gentilice, il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'une famille d'origine affranchie que la manumission maternelle a intégrée à la cité du patron (peut-être également père putatif des enfants), c'est-à-dire Carthage en Proconsulaire. L'expression *domo colonia Carthagine Magna*, selon une pratique en usage en Afrique pour distinguer des cités homonymes doit s'interpréter comme la manifestation d'une volonté de précision dans un contexte péninsulaire – la côte levantine – que la présence de *Carthago Noua* pouvait contribuer à rendre confus. L'*origo* ainsi mise en valeur doit être comprise comme une référence commune à une majorité des membres de la famille du dédicant, au moins à tous ceux qui entretiennent avec lui une parenté directe. Or, les magistratures exercées localement par le fils, Q. Cornelius Seranus, qui gravit sur place le *cursum honorum*, comme le laisse penser le silence sur le lieu d'exercice, invitent à considérer que ce dernier rejoignît le corps des citoyens de la colonie, tout en conservant la mémoire de ses récentes attaches familiales. Pour comprendre les raisons qui ont conduit le dédicant à faire graver une commémoration collective, on a émis l'hypothèse d'une épidémie qui aurait décimé une partie de la famille⁴⁹. Rien ne permet bien sûr de corroborer cette hypothèse. Rien n'indique non plus que les parents soient décédés au moment où Q. Cornelius Secundus a décidé de faire graver la dédicace⁵⁰. L'ordre d'énumération des proches, la mise en page comme la rédaction du texte tiennent compte d'une hiérarchie implicite, elle-même fonction de l'ordre des générations et de la position généalogique de chacun : d'abord la cellule nucléaire qui regroupe les ascendants (la mère), l'épouse et les descendants immédiats du dédicant (les enfants dans l'ordre de naissance comme le suggère la position médiane du fils pourtant magistrat), ensuite seulement le cercle des collatéraux, avec la sœur et le neveu, sans mention du beau-frère, qui ont probablement fait le voyage avec le reste de la famille.

Cette configuration familiale n'aurait en soi rien de remarquable si elle ne faisait pas écho à un autre témoignage retrouvé à *Caesarobriga*, aujourd'hui Talavera de la Reina (n° 28). Le dédicant, Antonius Seuerus, y prend cependant soin de préciser qu'il est, comme au moins une partie de sa famille (sa sœur et son fils), originaire de *Segisamo*, l'actuel Sasamón, près de Burgos, *oppidum* des Vaccéens

⁴⁹ AE, 1966, 207.

⁵⁰ Voir aussi ARMANI, 2008, pp. 1248-1250.

mentionné par Strabon⁵¹. L'épithaphe collective renvoie à un univers familial clos: selon la formule consacrée, le tombeau n'est pas cessible. C'est vraisemblablement à l'occasion du décès de son fils mort à 21 ans qu'Antonius Severus, alors âgé de 78 ans, a voulu préparer ses propres funérailles et y associer des parents, pour certains d'entre eux, vraisemblablement déjà décédés (je pense à l'oncle maternel et à la mère). Néanmoins, des membres de la famille attendus - comme le père de l'auteur de l'épithaphe - manquent: mort précoce ailleurs, inhumation dans un lieu différent ? D'autres, au contraire, plus éloignés, sont présents comme Antonius, l'oncle maternel (*auunculus*). Il serait bien sûr *a priori* tentant d'interpréter la presque homonymie de l'oncle et de son neveu comme l'indice d'une relation quasi filiale. Mais l'épigraphie de *Segisamo* et de sa région atteste localement l'utilisation du nom *Antonius* comme gentilice⁵². Il est donc probable que le dédicant ait hérité du gentilice de son père, ce qui n'est pas étonnant dans un contexte celtisé dominé par des relations de stricte patrilinearité. En revanche, l'absence de la figure paternelle pose, comme dans l'inscription de Barcelone où la cellule nucléaire secondaire est seulement composée de la sœur et du neveu, la question de l'activation, dans certaines circonstances, d'un groupe familial mettant en œuvre des relations de base comme la filiation, mais aussi l'alliance et la germanité. L'occasion la plus courante a pu être fournie par le décès du père du neveu. En l'absence d'autres parents, la veuve se tournait naturellement vers un frère que la société n'avait pas de mal à considérer pour ses enfants comme un père de substitution. Au moment d'un déménagement définitif, on adjoignait la sœur et ses enfants à la famille nucléaire de base parfois élargie à la grand-mère ou au moins en emportait-on le souvenir. Les commémorations multiples étaient le lieu par excellence où s'exprimaient ces recompositions⁵³ ou ces parentés électives.

À la lueur de ce contexte familial restauré, l'analyse du dernier document, l'épithaphe de Valeria M. f. Saluia *Emeritensis* réalisée par son oncle maternel (*auunculus*) à *Capera* où il est raisonnable de considérer qu'ils résidaient tous deux, prend une dimension particulière (n° 29). Dans les épithaphe, l'extrême rareté de l'intervention d'un *auunculus* rapportée à la masse des parents plus proches⁵⁴ ne permet pas d'illustrer le phénomène de l'uxorilocalité, faiblement documenté on l'a vu. Dans le cas présent, on ne privilégiera pas - sans toutefois l'écarter par principe - l'expression d'une *origo* étrangère à *Capera* comme le témoignage d'un cas d'uxorilocalité intervenu, à la génération précédant la défunte, et exprimant un mariage entre un père, originaire de Mérida, dont Valeria M. f. Saluia aurait gardé, conformément au droit, l'*origo* et une mère issue de *Capera*. On peut aussi y voir l'exemple d'un

51 Strabon, *Géographie*, 3, 3, 14.

52 ABASCAL, 1994, pp. 79-82 mentionne des exemples empruntés à l'épigraphie de la région de Burgos ou de *Clunia*.

53 Pour d'autres exemples de familles élargies à l'oncle maternel, sans mention d'*origo*, voir *infra*.

54 SALLER, SHAW, 1984, pp. 124-156.

départ groupé (pour lequel les exemples précédents plaideraient cependant) de la famille élargie de Valeria M. f. Saluia qui aurait quitté la capitale provinciale pour le municipes voisin où elle s'était établie en compagnie d'un oncle qui avait également pu faire partie du voyage. On ne peut pas non plus tout à fait exclure en dépit de l'âge, somme toute avancé de la défunte (décédée à cinquante ans), que le seul parent proche survivant ait été son oncle maternel qu'elle aurait pu rejoindre dans des circonstances indéterminées (mariage avec un *Caperensis* connu de la famille maternelle?). Toutefois, les contours d'une parenté privilégiée, tels qu'ils se dessinent dans les trois inscriptions présentées, sont d'autant moins anecdotiques qu'ils correspondent à des comportements stéréotypés, bien identifiables qui apparaissent de manière répétée dans une dizaine d'autres inscriptions, pour ne s'en tenir qu'à la péninsule Ibérique. Dans tous ces cas dont la présentation va suivre, les familles sont restées sur place. Nulle trace d'*origo*, mais l'attention prêtée à des parents isolés ou privés de descendance dans un contexte stable et sédentaire explique que l'on n'ait pas hésité en cas de changement de domicile à les emmener ou à vouloir abolir symboliquement la distance qui séparait l'expatrié de ses parents demeurés au loin.

Le frère, la sœur et ses enfants

Dans le cadre de cette étude, on ne s'arrêtera que sur les inscriptions qui font mention de cette triade familiale ("l'atome de parenté" identifié par Cl. Lévi-Strauss⁵⁵) élargie parfois à un ou deux membres supplémentaires. Il paraît néanmoins important de signaler en préambule de cet inventaire que dans la péninsule au moins, le vocabulaire de la parenté collatérale se caractérise par un net déséquilibre des témoignages en faveur du terme *auunculus* qui désigne l'oncle maternel documenté à 24 reprises contre seulement 4 attestations pour le *patruus*, l'oncle paternel.

Dans le premier document (I), Domitius Senecio, citoyen romain ou en voie d'intégration civique comme l'indiquent ses *duo nomina*, rappelle la mémoire de deux de ses sœurs, respectivement âgées de 30 et 25 ans auxquelles il associe celle d'une nièce et d'un neveu (*sobrini*), Caesia Cloutai f. et Coporinus Copori f. L'indication de l'âge au décès des neveux (vingt-cinq et vingt-deux ans) pourrait laisser penser qu'il ne s'agit pas des enfants des précédentes, décédées elles aussi dans la fleur de l'âge, à moins de penser, ce qui n'est pas exclu, que Domitius a attendu leur décès pour rappeler le souvenir des premières. Quoi qu'il en soit, l'association de ces parents attire l'attention sur la force des liens qui les unissent. La lecture du second texte envisagé (II) n'est pas assurée dans le détail. On a proposé sans certitude de voir dans le geste du dédicant, Heluius Pollio, le respect des clauses testamentaires (*ex legato*) d'une sœur et d'un neveu qui ont désigné un de leurs plus proches parents comme leur ayant droit. Une même situation, l'absence d'héritiers directs, explique sans doute

⁵⁵ LÉVI-STRAUSS, pp. 38-62.

la recomposition familiale recentrée sur la parenté collatérale perceptible dans le texte suivant (III). Comme l'avait déjà relevé J. L. Ramírez Sádaba dans l'étude qu'il a consacrée à l'inscription⁵⁶, la mise en page est maladroite. Le texte est mal réparti: le tiers inférieur de la plaque n'a pas été utilisé. Pour la rédaction de la dédicace, Sertoria Tertulla, sœur de P. Sertorius Niger, n'est reliée au groupe de parents qui précède par aucune conjonction de coordination et son fils, M. Didius Postumus, décline son identité au nominatif. Enfin, l'ambiguïté de la formule finale interdit de reconnaître avec certitude le dédicataire de la statue. Cependant, la régularité de l'écriture semble indiquer que le texte a été gravé en une seule fois. P. Sertorius Niger aurait voulu élever un monument funéraire qu'il destinait d'abord à son père, P. Sertorius, à son épouse, Caecilia Urbana, ainsi qu'à lui-même, avant d'associer à l'hommage, sa sœur Sertoria Tertulla. Resté sans enfant, P. Sertorius Niger aurait finalement institué héritier l'un de ses proches parents, M. Didius Postumus. Ce qui frappe encore, c'est la présence côte à côte, dans cette dédicace collective, de deux types de parenté: le cercle étroit des intimes représentés par le père de P. Sertorius Niger, son épouse et la famille élargie aux collatéraux et issus d'affins, la sœur et le neveu (*sobrinus*), M. Didius Postumus. Dans un autre document (IV), mère (Caecilia Vitalis) et fils (M. Fulvius Caecilianus) se sont associés pour offrir à leur frère et oncle maternel respectif une épitaphe commémorative. Ce triangle familial, élargi au beau-frère (époux de la sœur) se rencontre dans l'inscription funéraire suivante (V). Le dédicant, dont on ignore le nom, a rassemblé sur cet autel consacré vraisemblablement à l'occasion du décès de sa sœur, *Pompeia [---]sta*, certains de ses parents les plus proches précédemment décédés, parmi lesquels on reconnaît son beau-frère, époux de sa défunte sœur (*sororis uir*) et le fils du couple (*sobrinus*)⁵⁷. L'oncle maternel apparaît de nouveau sous les traits du beau-frère (le frère de l'épouse) dans une épitaphe de Mérida (VI) qui, dans un contexte familial élargi, fait bonne place à la triade oncle – sœur – neveu. Les individus commémorés sont certes plus nombreux, mais dans ce groupe familial centré sur la parenté par l'alliance, une relation particulière s'individualise par le recours à un *unicum*, le terme *socerinus*, dont le sens se déduit facilement par référence au premier couple de parents commémorés, le beau-père (*socer*) et la belle-mère (*socrus*) du dédicant. Le mot désigne l'autre type de beau-frère, c'est-à-dire le frère de l'épouse également mentionnée. On retrouve les relations de germanité (entre frère et sœur), d'alliance (mari et femme) qui permettent l'échange et la filiation. Iulia Seuera dont le nom a été rajouté *in fine*, pourrait être la fille du couple que formaient le dédicant victime d'une *abolitio nominis*⁵⁸, et son épouse. Le point de vue est légèrement différent dans la dernière inscription (VII) puisque le terme d'adresse s'applique cette fois directement à l'oncle maternel (*auunculus*) dont la parenté n'était que suggérée,

⁵⁶ RAMÍREZ SÁDABA, 1999, pp. 436-441.

⁵⁷ Voir ARMANI, 2009a, pp. 175-193.

⁵⁸ LEFEBVRE, 2005, pp. 237-239; EDMONDSON, 2000, p. 324; EDMONDSON, 2002-2003, p. 213.

dans les documents précédents, par référence au terme *sobrinus* (neveu par la sœur). Frère (M. Aurelius Gallus) et sœur (Aelia Senilla) ne portent pas le même gentilice, ce qui pourrait indiquer que leurs pères étaient différents. En revanche, l'inscription renvoie encore à une relation familiale triangulaire qui s'organise autour du neveu vers lequel convergent les différents liens de parenté.

Ces quelques exemples de solidarité familiale, qui font écho à ceux émanant de parents partis au loin, suggèrent donc que dans le domaine des rapports familiaux et sociaux, c'est une certaine permanence qui prévaut même en cas de séparation temporaire ou définitive de certains membres de la famille. Cette remarque s'applique au moins à la première génération "d'exilés". Dans les faits, on constate aussi que les relations entre frère et sœur se prolongaient bien au-delà du mariage de cette dernière.

Le discours que les Anciens tenaient sur l'*origo* relevait avant tout du droit et n'avait que peu à voir avec un sentiment d'attachement d'ordre affectif, qui n'était évidemment pas exclu: transmissible de père en fils, l'*origo* était en théorie inaliénable sauf décision impériale –qui demeurait vraisemblablement de l'ordre de l'exception pour en préserver le principe fondateur– à l'occasion d'une *mutatio ciuitatis*. On ne saurait dire cependant si un déménagement ne favorisait pas au bout de quelques générations la dissolution des liens avec la patrie d'origine et *in fine* la demande de rattachement auprès des autorités locales, à certaines conditions. La réaction d'Hadrien rapportée par l'*Histoire Auguste* n'est pas exempte d'ambiguïtés: l'empilement des *origines* –l'ancienne et la récente– indiquerait que la patrie des ancêtres conservait toujours en quelque sorte la primauté même s'il n'est pas exclu que, dans ce cas, l'empereur ait joué –volontairement ou non– sur l'éloignement pour renouer avec le passé italien de sa famille. D'autre part, il est clair qu'avec la poliadisation des espaces provinciaux et surtout l'octroi du droit latin, l'habitude d'indiquer sa cité s'était diffusée à toutes les composantes de la population libre. L'élargissement du champ d'application de l'*origo* présente donc pour les historiens l'avantage de pouvoir évaluer, mais aussi comparer, les recompositions intervenues ici ou là. C'est pourquoi, en dépit du caractère éminemment juridique de la mention des origines, son étude nous renseigne aussi sur certains ressorts des comportements familiaux et sociaux des individus. Au départ, envisagée presque exclusivement du point de vue de l'expression de la distance, l'analyse de l'indication de l'*origo* a mis en valeur qu'elle pouvait également traduire dans les états civils, séparément ou simultanément, à la fois une forme d'enracinement local mais aussi l'indication d'un rattachement plus récent à une cité. Adaptée aux questionnements anthropologiques, son étude permet également d'identifier ou non des normes sociales en matière d'alliances. Enfin, elle réaffirme, malgré ou à cause de l'éloignement, la vigueur de certaines solidarités familiales que l'analyse du vocabulaire de la parenté avait déjà contribué à faire émerger.

ANNEXE I

- 1) *CIL*, II, 4249 = *RIT*, 309, Tarragone (*Tarraco*).
M. Valer. | M. f. Gal. | Aniensi | Capelliano | Damanitano adlec|to in coloniam | Caesaraugustanam | ex benefic. diui Hadriani | omnib. honor. in utraq. | re p. funct. flam. Rom. diuor. et Augustor. | p. H. c.
- 2) *CIL*, II, 4277 = *ILS* 6943 = *RIT* 352, Tarragone (*Tarraco*).
C. Valerio | Auito Iuir. | Val. Fir|mina fil. | translato | ab diuo Pio | ex munic. August. | in col. Tarrac.
- 3) *CIL*, II, 4244 = *RIT*, 304, Tarragone (*Tarraco*).
M. Sempr. M. f. | Quir. Capitoni | Gralliensi adlecto | in ordine Caesaraug. | omnib. honorib. | in utraq. | r. p. s. f. || flam. p. H. c. | p. H. c.
- 4a) *CIL*, II, 3423, Carthagène (*Carthago Noua*).
L. Aemilius M. f. M. nepos Quir. Rectus domo Roma | qui et Carthaginiensis et Sicellitanus et Assotan. et Lacedaemon. | et Argiuus et Bastetanus et srib. quaestorius srib. aedilicius ciuis | adlectus ob honorem aedilitatis hoc opus testamento fieri iussit.
- 4b) *CIL*, II, 3424, Carthagène (*Carthago Noua*)
*L. Aemilius M. f. M. nepos Quir. Rectus | domo Roma qui et Carthag. et Sicellitanus | et [A]ss[o]tan. et Laced[ae]monius et Argi(u)us et Ba[s]titanus | et scriba quaestorius scriba aedilicius ciuis | adlectus ob honorem aedilitatis concordiae | decurionum testamento suo fieri iussit | L. Aemilius Senex heres sine deductione | XX uel tributorum ex CCL libris argenti fecit.
 Cf. *CIL*, II, 5941 – 5942.*
- 5) *AE*, 1988, 831 = *IRC*, II, 35, Isona (*Aeso*).
P. Mari. Marian. filio | Calpurniano Or|ret. defuncto an. [X]VIII | Mari. Marianus [co]mmuni | adfectione Mariae Calpurni|ae uxoris et matris recep|to in clientelam ciuium | Aesonens. et liberalibus | studiis erudite impetra|to loco ex d. ord. | statua equestri memo|riam piaetatis (sic) hono|rau(i)t datisque spor|tulis dedicauit.
- 6a) *CIL*, II, 813, Oliva de Plasencia (*Capera*).
Auitae Modera|ti filiae auiae | ob honorem quot | ciuis recepta est | Caperae Cocceia | Celsi fil. Seuera | Norbensis | cura et impensa | Auitae Modera|ti auiae suae | posuit.
- 6b) *CIL*, II, 813, Oliva de Plasencia (*Capera*).
Trebiae | Proculae | matri | Cocceia Cel|si filia | Seuera | Norbensis.
- 6c) *ILER* 4781, Oliva de Plasencia (*Capera*).
Trebiae | Vegetae | materterae | Cocceia | Seuera | Norbensis.
- 7) *CIL*, II, 970 = *ERBC* 209, Moura, Beja.
Modesta Mo|desti filia | Pacensis | ann. XII | t. r. p. d. s. | [t. t. l.] mater f.
- 8) *CIL*, II, 1692 = *CIL*, II²/5, 103, Martos (*Tucci*).
Crespina Crespi | f. ann. X [A]ccitana uel [Tu]ccitana | hic sita est | s. t. t. l. infra l. p. XIX | in ag. p. XI.

- 9) *HAE 1083, Idanha-a-Velha (ciuitas Igaeditanorum).*
Anniae | Vegetae | Anni. Valentis | Lanciensis f. | ex testamento | Anniae Rufinae | matris eius.
- 10) *AE, 1995, 861; AE, 1997, 869; HEp, 6, 996, Tardemezar, Rosinos de Vidriales, Zamora.*
Sedato Arre|ni f. an. XXIII | Valerius Elaesus Fusci f. Vxs|amensis et El|gius Modes|tinus Emerite(n)s|is amici.
- 11) *MNAR (Museo Nacional de Arte Romano) 573, Mérida (Augusta Emerita).*
D. M. s. | Messia T. lib. | Maura Emer. | ann. L h. s. e. s. t. t. l. | T. Mes. Maurio(lus) | [m]atri piis[simae].
- 12) *AE, 1997, 781, Mérida (Augusta Emerita).*
[P]ostumius L. lib. Gal. | Apolonius Norbensis | Aug. ann. LXXX | Volosinia Secundina uxor | ann. XXX hic s. e. s. t. t. l.
- 13) *CIL, II, 494, Mérida (Augusta Emerita).*
H. s. e. | D. M. | s. u. t. l. | G. Valerius Hymineus Emeritensis c. r. | Val. Vini[c]ian(a)e flam. perp. libertus | sibi et uxori se uiuo fecit et dedicauit | Cam. Chrysampelis ann. LV Vini[c]iana ann. XXV H. a. LX.
- 14a) *AE, 1993, 903, Mérida (Augusta Emerita).*
D. M. s. | Argent. Veranae Emer. ann. LXV Ar. | Vegetinus materterae et patro|nae faciendum curauit | h. s. e. s. t. t. l.
- 14b) *AE, 1993, 904, Mérida (Augusta Emerita).*
D. M. s. | M. Argentarius | Achaicus Emer. | an. XXII | h. s. e. s. t. t. l. | Argentar. Verana | sobrino et liberto f.
- 15) *CIL, II, 4325 = RIT 371, Tarragone (Tarraco).*
D. M. | L. Sulpicio | Maxentio | uern. Tarrac. | L. Oppius Maximus | fil. et Paedania | Crescentina coniug. | b. m. f.
- 16) *AE, 1965, 60, Belalcázar (Baedro), Cordoue.*
P. Paperius | Niger Quiri|na an. LXXXV | Calpurnia | Andrana | Quirina an. | LXV Baedron|eses h. s. s. u. t. l.
- 17a) *CIL, II, 5708 = IRPLE 257, Armada (Vadinia).*
M. | Ablon|nio Tauri|no Doid|eri f. Va|d. anno|rum XXX | h. s. e. | Placidus | au(u)nculis | po.
- 17b) *CIL, II, 5720 = IRPLE 258, Armada (Vadinia).*
Virono Taur|o Doideri f. | Vad. annoru|m XL h. s. e. | Placidus au|(u)nculis pos.
- 18) *IRPLE 277, Lois (Vadinia).*
M. | Ambato Param|onis f. Vad. an. | XXX Origenus | cognato suo | p. h. s. e.
- 19) *CIL, II, 4233 = ILS 6940 = RIT 323, Tarragone (Tarraco).*
Paetinae Pa|ternae Paterni | fil. Amocensi Cluniens. | ex gente Cantabro. | flamini. p. H. c. L. An|tonius Modestus | Intercat. ex gente | Vaccaeor. uxori pi|entiss. consent. p. H. c. s. p. f.
- 20) *CIL, II, 214, Lisbonne (Olisipo).*
[... F]abius Iusti f. Gal. | Rufus Cluniens. an. XXXX | Caecilia Scapulae f. Gemina | an.

- XVIII *uxor Olisipone(n)sis | hoc maesolium (sic) Sempronia | Rufina mater d. suo faciend. | curauit.*
- 21) *CIL*, II²/14, 358 = *AE*, 1955, 162, Sagonte (Saguntum).
C. Cornelius Maxim[us] | Valent(inus) aed. Iuir | Fabia Marcellina | uxor Sagunt. | h. m. h. n. s.
- 22) *AE*, 1971, 147, Badajoz.
D. M. s. | Cretonia Maxima Pap. | Pacensis an. LXXX h. s. e. | s. t. t. l. P. Aplanius Marci|anus Pap. Emerite. | an. XXXIII h. s. e. s. t. t. l. | mater sibi et f. f. c.
- 23) *CIL*, II, 4326; *RIT* 383, Tarragone (Tarraco).
Sulp[iciae ---] | Calagu[rri]tana[e] | matr[o]nae | honest[is]imae | uxo[r]i | pudic[is]imae | matri p[ri]ssimae | M. Veti[li]us Aeli|anus ma[ri]tus et | Sulp. | A[e]liana | fil[ia].
- 24) *AE*, 1993, 916, Mérida (Augusta Emerita).
D. M. s. | [Aci]lia Apolauste ann. XXXV | h. s. e. s. t. t. l. | [-] Titinius Lupus Emer. uxori et | L. Acilius Apolaustus sorori | et sibi fecer.
- 25a) *AE*, 1969-70, 258; *CIRG*, II, 40, Vigo.
Attilia Am|mio C. f. | Cluniens. | an. LXX | h. s. e. s. t. t. l. | Q. A. M. | matri | f. c.
- 25b) *AE*, 1969-70, 257; *CIRG*, II, 39, Vigo.
Q. Arrius | Cn. Mans | Clun. | an. XL | Aurelia | Materna | uiro.
- 26) *CIL*, II, 820, Oliva de Plasencia (Capera).
Caelia Aunia | Iuli Fusci | Tuberiani | uxor an. L | Clun(iensis) h. s. e. | Iulius Auitus | priuignus | d. s. f. c.
- 27) *AE*, 1966, 207 = *IRC*, IV, 59, Barcelone (Barcino).
[Q. Co]rnelius Sp. f. Sec[undus] | d[o]mo colonia Ca[rtha]gine Magna sibi et Corne[liae] | Quartae matri Gem(i)niae Q[uar]tae uxori Corneliae Tertull[ae] | f. Q. Corn. Seran. f. aed. Iui[ro] | Corn. Quartull. f. Cor. Dubit[atae] | f. Cor. Sp. f. Tertull. sorori | L. Mae[ui]o | Rogato sobrino.
- 28) *CIL*, II, 900, Talavera de la Reina (Caesarobriga).
Dis Manib. | Antonius Seuerus | Segisamensis | All[i]ae matri Seuerae sorori | Antonio auonculo Valeriae ux. | Seuerino f. an(norum) XXI | et sibi an. LXXVIII | hoc munimentum her. | non sequetur.
- 29) *CIL*, II, 824, Oliva de Plasencia (Capera).
Valeria | M. f. Sal[ui]a Eme[riten]. an. | L h. s. e. | s. t. t. l. | L. Publici[us] Seuerus auunculus.

ANNEXE II

- I) *CIL*, II, 2657 = *IRPLE*, 123, Astorga (Asturica Augusta):
Pelliae Visali f. an. XXX, | Visaliae Visali f. an. XXV, | sororibus, | Caesiae Cloutai f. an. XXV, | Coporino Copori f. an. XXII, | sobrinis, | Domitius Senecio f. c.
- II) *CIL*, II, 3411; *DECAR*, 3¹, 40, Carthagène (Carthago Noua):
[- Helui]us Pollio L(---) | [ex le]gato ? | [s]oror. et sobri[ni] - | de Aug(-) da[t].

- III) AE, 1999, 876. Mérida (*Augusta Emerita*):
P. Sertorius Niger medic(us) | sibi et P. Sertorio patri suo | et Caeciliae | Vrbanae uxori suae, Serto|riae Tertullae sorori | suae et M. Didius Postumus |sobrinus et heres | P. Sertori(i) Nigri de suo sibi | statuum pos(u)it.
- IV) CIL, II, 5193; IRCP 446 Évora (*Ebora*):
L. C. Gallio ann. L | h. s. e. s. t. t. l. C. Vi|talis sor. et | M. Ful. Caeci|lianus sobri. | f. c.
- V) HEp, 5, 809, Oliva (*Dianium*):
D. M. || Pompeiae [---]|stae [ann. -, - Pompeius ? | ---] soror[i | c]arissimae ar[am | p]osuit et G. Pom[pe]io Nicostrato so]brino et [G. ?] P[om]|peio Philippo (sic) s[o]|roris uiro, ad[fi]|nibus piissi|mis.
- VI) AE, 1983, 494 Mérida (*Augusta Emerita*):
P. Vario Q. f. Pap. Ligu[ri] | Licinia C. l. Theli d. s. f. c. | P. Vario P. f. Pap. Seuero | Variae P. f. Auitae d. s. f. c. |[--- |---] | socero socrui socerino | uxsori [---] | Iulia Q. f. Seuera | h. m. s. s. e. h. n. s.
- VII) CIL, II 1696 = CILA, 7, 455 = CIL, II²/5, 199, Martos (*Tucci*):
M. Aurelio Ga[llo] | Aelia Senilla[.] s[oror] | M. Fabius Senecio [---] | auonculo (sic).

SOURCES ET ABRÉVIATIONS

- CIL, II: *Corpus Inscriptionum Latinarum II. Inscriptiones Hispaniae Latinae*
 CIL, II²/5: *Corpus Inscriptionum Latinarum II: Inscriptiones Hispaniae Latinae, ed. altera, pars V. Conventus Astigitanus*
 CIL, II²/7: *Corpus Inscriptionum Latinarum II: Inscriptiones Hispaniae Latinae, ed. altera, pars VII. Conventus Cordubensis*
 CIL, II²/14: *Corpus Inscriptionum Latinarum XIV: Inscriptiones Hispaniae Latinae, ed. altera, pars XIV, 1. Conventus Tarraconensis.*
 CILA, 7: *Corpus de inscripciones latinas de Andalucía, volumen III: Jaén, tomo II*
 CIRG, II: *Corpus de inscripcions romanas de Galicia. II*
 DECAR: *La ciudad de Carthago Noua: la documentación epigráfica*
 ERBC: *Epigrafía Romana de la Beturia Céltica*
 HAE: *Hispania Antiqua Epigraphica*
 HEp: *Hispania Epigraphica (1989-...)*
 ILER: *Inscripciones Latinas de la España Romana*
 ILS: *Inscriptiones Latinae Selectae*
 IRC, II: *Inscriptions romaines de Catalogne. II. Lérida*
 IRC, IV: *Inscriptions romaines de Catalogne. IV. Barcino*
 IRCP: *Inscrições romanas do Conventus Pacensis: subsídios para o estudo da romanização*
 IRPLE: *Inscripciones romanas de la provincia de León*
 RIT: *Die römischen Inschriften von Tarraco*

Histoire Auguste. Les empereurs romains des II^{ème} et III^{ème} siècles, édition établie par A. Chastagnol, R. Laffont, 1994 (Collection Bouquins).

BIBLIOGRAPHIE

- ABACAL PALAZÓN, J.M., 1994: *Los nombres personales en las inscripciones latinas de Hispania*, Murcie.
- ANDREU PINTADO, J., 2008: "Sentimiento y orgullo cívico en *Hispania*: en torno a las menciones de *origo* en la *Hispania Citerior*", *Gerión*, 26, pp. 349-478.
- ARMANI, S., 2008: "Un *sobrinus* chez des Carthaginois de Barcelone: influence locale ?", en *L'Africa Romana*, 17, pp. 1247-1262.
- ARMANI, S., 2009: "Modesta Modesti f(ilia), pérégrine et *Pacensis* ? Onomastique et statut dans les colonies romaines de Lusitanie", en J.-G. Gorges, J. d'Encarnaçao, T. Nogales Basarrate, A. Carvalho (eds.), *Lusitânia romana entre o mito e a realidade. Actas da VI Mesa-Redonda Internacional sobre a Lusitânia Romana*, Cascais, pp. 421-450.
- ARMANI, S., 2009a: "Relations familiales, relations sociales dans une inscription d'Oliva (*HEp*, 5, 809), *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 39(1), 2009, pp. 175-193.
- ARMANI, S., 2011: "Les pérégrins dans les cités romaines de Lusitanie aux deux premiers siècles de notre ère: identités et pratiques onomastiques", en J.-G. Gorges, T. Nogales Basarrate (eds.), *Naissance de la Lusitanie romaine (1^{er} av. – 1^{er} ap. J.C.). Origen de la Lusitania romana (siglos I a.C. – I d.C.). VII^e Table Ronde internationale sur la Lusitanie romaine*, Toulouse-Mérida, 2011, pp. 293-318.
- BESCHAOUCH, A., 2008: "Sur la mention d'une double tribu pour deux citoyens romains d'*Ucubi* et de *Thignica* en Afrique proconsulaire", *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2008 (3), pp. 1286-1303.
- BONNEVILLE, J.-N., 1982: "Remarques sur l'indication de l'*origo* par la tribu et le toponyme après des *tria nomina* sans filiation", *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 18(1), pp. 5-32.
- BRACANTO, N. G., 2008: "*Vernae alicuius loci*: un mini-repertoire, *Folium*", X, 1, pp. 8-11.
- CERRILLO MARTÍN DE CÁCERES, E., 2006: "La monumentalización del foro de Caparra a través de la epigrafía", en *El concepto de lo provincial en el mundo antiguo. Homenaje a la Prof. Pilar León Alonso*, vol. II, Cordoue, pp. 13-29.
- CHASTAGNOL, A., 1998: "La condition des enfants issus de mariages inégaux entre citoyens romains pérégrins dans les cités provinciales de droit latin", en *Epigrafía romana in area adriatica, IX^o Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain*, Macerata, 10-11 novembre 1995, Pise-Rome, pp. 249-262.
- CHRISTOL, M.; DEMOUGIN S., 1990: "De Lugo à Pergame: la carrière de l'affranchi Saturninus dans l'administration impériale", *MEFRA*, 102-1, pp. 159-211.
- CORBIER, M., 1990: "Usages publics du vocabulaire de la parenté: *patronus* et *alumnus*", *L'Africa Romana*, 7, pp. 815-854.
- DEMOUGIN, S. (sous presse): "Citoyennetés multiples en Occident ?", en A. Heller, A.-V. Pont, *Patrie d'origine et patries électives. Les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine*, 6-7 novembre 2009.
- DENIAUX, E., 1993: *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Rome (CEFR 182).

- EDMONDSON, J., 2000: "Conmemoración funeraria y relaciones familiares en *Augusta Emerita*", en J.-G. Gorges, T. Nogales Basarrate (eds.), *Sociedad y cultura en Lusitania romana*, Mérida, 2000, p. 299-327.
- EDMONDSON, J., 2002-2003: "Family life within slave households at *Augusta Emerita*: the epitaph of the *Cordii*", *Anas*, 15-16, pp. 201-238.
- FORNI, G. 1976: "La tribu *Papiria* di *Augusta Emerita*" en *Augusta Emerita. Actas del Simposio internacional conmemorativo del bimilenario de Mérida*, Madrid, 1976, pp. 33-42.
- GÓMEZ-PANTOJA, J., 1999: "Historia de dos ciudades: *Capera* y *Clunia*", en J.-G. Gorges, F.G. Rodríguez Martín (eds.), *Économie et territoire en Lusitanie romaine*, Madrid, pp. 91-108.
- GONZÁLEZ RODRÍGUEZ, M.C.; RAMÍREZ M., 2007: "Observaciones sobre la mención de la *origo* «*intra ciuitatem*» en la epigrafía funeraria hispana", en *Acta XI Congressus internationalis Epigraphiae graecae et latinae*, pp. 595-600.
- HALEY, E.W., 1986: *Foreigners in Roman Imperial Spain: investigations of Geographical mobility in the Spanish provinces of the Roman empire (30 B.C.-A.D. 284)*, Ann Arbor Michigan.
- HALEY, E.W., 1991: *Migration and economy in Roman Imperial Spain*, Barcelone.
- LEFEBVRE, S., 2005: "*Damnatio memoriae* et martelage: réflexions sur les modalités de l'élimination des *damnati*", en J. Desmulliez, C. Hoët-Van Cauwenberghe, *Le monde romain à travers l'épigraphie méthodes et pratiques*, Lille pp. 231-244.
- LEFEBVRE, S., 2006: "Les migrations des *Africani* en péninsule Ibérique: quelle vérité?", en A. Caballos Rufino, S. Demougin (éds.), *Migrare. La formation des élites dans l'Hispanie romaine*, Bordeaux (Ausonius Etudes, 11), pp. 101-203.
- LE GALL, J., 1983: "*Origo et ciuitas*" en *Homenaje al Prof. M. Almagro Basch*, III, 1983, pp. 339-345.
- LE ROUX, P., 1995: *Romains d'Espagne*, Paris.
- LE ROUX, P., 2001: "*Oriunda Mauretania*", en *Vbique amici. Mélanges offerts à Jean-Marie Lassère*, pp. 239-248.
- LE ROUX, P., 2004: "La question des conventus dans la péninsule Ibérique d'époque romaine", en C. Auliard, L. Bodiou, *Au Jardin des Hespérides. Histoire, société et épigraphie des mondes anciens. Mélanges offerts à Alain Tranoy*, PUR, pp. 337-356.
- LE ROUX, P., 2007: "Géographie péninsulaire et épigraphie romaine", en G. Cruz Andreotti, P. Le Roux, P. Moret (eds.), *La invención de una geografía de la Peninsula Iberica. II. La época imperial*, Málaga-Paris, pp. 197-219.
- LE ROUX, P., 2010: "Tribus romaines et cités sous l'Empire. Épigraphie et Histoire", en *Le tribù romane. Atti della XVIe Rencontre sur l'épigraphie (Bari 8-10 ottobre 2009)*, a cura di M. Silvestrini, Bari, pp. 113-121.
- LE ROUX, P., 2010a [1998]: *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères*, Paris (Nouvelle Histoire de l'Antiquité, 8).
- LEVI-STRAUSS, C., 1958: *Anthropologie structurale*, Paris.

- MARCOS, S., 2011: "Espace géographique, espace politique. La frontière provinciale lusitanienne, une limite déterminante ?" en A. Caballos Rufino, S. Lefebvre (eds.), *Roma, generadora de identidades provinciales. La experiencia hispana*, Madrid (Collection de la Casa de Velázquez, 115), pp. 173-186.
- MARTINEAU, B.; TRANOY, A., 2000: "Migrations et courants migratoires dans le conventus Scallabitanus", en J.-G. Gorges, T. Nogales Basarrate (coords.), *Sociedad y cultura en Lusitania romana. IV^o Mesa Redonda Internacional*, Mérida, pp. 229-239.
- MATHIEU, N., 2011: *L'építaphe et la mémoire. Parenté et identité sociale dans les Gaules et Germanies romaines*, Rennes.
- MELCHOR GIL, E., 2006: "Corduba, caput prouvinciae y foco de atracción para las élites locales de la Hispania Ulterior Baetica", *Gerión*, 24 (1), pp. 251-271.
- NAVARRO CABALLERO, M., 2006: "L'émigration italique dans la Lusitanie côtière: une approche onomastique", en A. Caballos Rufino, S. Demougin (eds.), *Migrare. La formation des élites dans l'Hispanie romaine*, Bordeaux (Ausonius Etudes, 11), pp. 69-100.
- RAMÍREZ SÁDABA, J.L., 1999: "Relaciones sociales y familiares en Augusta Emerita (Lusitania). Dos inscripciones peculiares y desconocidas", en *Atti del XI Congresso Internazionale di Epigrafia greca e latina* (Roma, 18-24 settembre 1997), 2, Rome, pp. 2275-2282.
- RODRÍGUEZ NEILA, J.F., 2002: Sectores populares y vida municipal en las ciudades de Hispania romana, *Mainakè*, pp. 457-477.
- SALLER, R.P.; SHAW, B.D., 1984: "Tombstones and Roman family relationships in the Principate: civilians, soldiers and slaves", *JRS*, LXXIV, pp. 124-156.
- STYLOW, A.U., 1993: "Decemviri. Ein Beitrag zur Verwaltung peregriner Gemeinden", en J. Arce, P. Le Roux (dir.), *Ciudad y comunidad cívica en Hispania (siglos II y III d. C.). Cité et communauté civique en Hispania*, Madrid, pp. 37-46.
- STYLOW, A. U., 1995: "Apuntes sobre las tribus en Hispania", *Veleia*, 12, p. 105-123.
- STYLOW, A.U., 2000: "Die Accitani ueteres und die Kolonie Iulia Gemella Acci: zum Problem von ueteres, Alt-Stadt und Kolonie in der Hispania Ulterior", *Chiron*, 30, pp. 775-806.
- THOMAS, Y., 1996: "Origine" et "commune patrie". *Étude de droit public romain (89 av. J.-C. - 212 ap. J.-C.)*, Paris (coll. « EFR », 221).